

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°926) DE MISE A DISPOSITION DES SALLE COUPERIN ET SOSTENUTO A L'ASSOCIATION «CORRESPONDANCES ET MUSIQUE»

DÉCISION N° DM-23-475 EN DATE DU 22 DECEMBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Correspondances et Musique » dont le siège est situé 135 boulevard Maréchal Leclerc – 14000 Caen (adresse de correspondance : 87 rue Réaumur, 75002 Paris), représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel THIARD, afin d'organiser une audition le 14 décembre 2023 de 13h30 à 16h45 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association « Correspondances et Musique » dont le siège est situé 135 boulevard Maréchal Leclerc – 14000 Caen (adresse de correspondance : 87 rue Réaumur, 75002 Paris), représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel THIARD, une convention de location des salles, afin d'organiser une audition le 14 décembre 2023 de 13h30 à 16h45 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20231222-lmc1H11356H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/12/2023

Date de Publication : 22/12/2023